SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de Roubaix-Tourcoing. — 6me exposition des arts décoratifs, rue de l'Alouette, 58. — Prix d'entrée : 50 centimes les dimanche, lundi et jeudi ; 1 franc les autres jours.

L'exposition est ouverte tous les jours de 10 heures à 6 heures.

TOURCOING

Un accident à la Gare. — Mardi soir, vers 9 h. 1/2, le train de voyageurs de Menin à Tourcoing, à son arrivée en gare, a été légèrement heurté par la machine d'un train de marchandises en manœuvres, dont le mécanicien n'avait pas aperçu le signal d'arrêt. La rencontre n'a heureusement pas eu de suites graves. Le mécanicien et le chauffeur du train de voyageurs ont seuls reçu quelques contusions légères. Aucun retard ne s'est produit dans le service du train de voyageurs.

Un amateur de pinsons, peu scrupuleux, Th. P... trieur, dans l'espoir d'obtenir de faciles succès dans un prochain concours, s'empara d'un de ces infatigables chanteurs appartenant à un cabaretier de la rue du Cimbale. L'oiseau a de la valeur, son propriétaire l'estime à au moins 40 francs ; aussi il a déposé une plainte qui a amené l'arrestation de Th. P...

LILLE

Le commandant des pompiers. — Le maire de Lille vient de désigner comme commandant des sapeurs-pompiers, M. Druez, conseiller municipal, négociant en spiritueux et officier dans l'armée territoriale.

CONCERTS ET SPECTACLES

Tourcoing. — Dimanche a eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville l'exercice musical donné chaque année par l'académie de musique.

Nous avons rarement vu à nos concerts une assistance aussi nombreuse. Plusieurs membres de la municipalité étaient présents et on nous a signalé dans l'auditoire M. Broutin, le distingué directeur du Conservatoire de Roubaix.

Le programme, presque exclusivement composé de musique instrumentale, était aussi varié que possible. Son interprétation, très satisfaisante, témoigne de l'heureuse impulsion donnée aux études musicales dans notre académie : elle prouve encore que des progrès sérieux ont été réalisés : l'honneur en revient aux professeurs de talent qui dirigent les différents cours mais on doit aussi féliciter sincèrement ceux des élèves qui ont su, si bien profiter des leçons.

Nous n'entrerons pas dans une analyse détaillée de tous les morceaux produits, nous indiquerons seulement le nom des exécutants qui dans les différentes parties du programme ont recueilli à bon droit les applaudissements de l'auditoire.

Signalons d'abord, dans la classe des cuivres : MM. A. Lefebvre, pour le trombone, MM. J. Baisez et V. Couvreur, pour le tuba, tous trois élèves de M. Guillaume; ainsi que M. Ch. Duthois, cornettiste, du cours de M. Mager. Ces jeunes gens nous paraissent avoir de sérieuses qualités d'instrumentistes.

Si nous passons à la classe de piano, nous ne pouvons que féliciter Mlles M. Rousseau et M. Couvreur, élèves de Mlle Dewanain, pour la façon correcte avec laquelle elles ont exécuté la *Traviata*. Nous devons ici rendre hommage au talent de Mme Fournier, professeur, dont le jeu brillant et un grand sentiment musical se sont affirmés dans le *Carnaval romain*, de Godefroy.

Pour les instruments à cordes nous avons trouvé en M. L. Campion, élève de M. Stupuy, un violoncelliste de goût, qui promet.

Une heureuse innovation que nous nous plaisons à signaler c'est l'organisation d'un petit orchestre composé des élèves des classes de cordes dirigées par MM. A. Turbelin et Stupuy : l'interprétation d'une *andante* de G. Marie et d'un *Menuet* de Boccherini prouvent qu'on possédent ici les éléments necessaires pour faire de bonne musique de symphonie.

Comme musique d'ensemble nous mentionnerons aussi un chœurs *les Patineurs*, de Ménard, exécuté par les élèves, garçons et filles, des classes de solfège, qui a obtenu un très légitime succès.

En somme excellente soirée musicale pour laquelle nous félicitons bien sincèrement les organisateurs et les exécutants.

Les élèves clarinettistes du cours de M. Montaigne ont déployé de remarquables qualités d'ensembles et de justesse dans la production d'une Polonaise, très jolie comme composition.

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. Hedde.

Audience du mercredi 4 mai 1887.

Affaire de contrefaçon. — Le tribunal suivant les conclusions de M. Delmer, avocat du fabricant de Roubaix, prévenu de contrefaçon ' ordonne une expertise à l'effet d'examiner 1° si les copies déposées au greffe des Prud'hommes de Flers avaient un caractère de nouveauté; 2° si les copies du fabricant de Roubaix étaient la contrefaçon des copies du fabricant de Flers.

Toujours le « Travailleur » ! — Le tribunal condamne le gérant du *Travailleur* à un mois de prison et cinq cents francs d'amende pour diffamation contre la personne de M. Bernadotte. Il condamne en outre le gérant du même journal à dix jours de prison et à l'insertion en tête du prochain numéro pour diffamation envers M. Six, marchand de tabac à la Croix Rouge, à Tourcoing. MAITRE CARRÉ.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du 3 mai

Présidence de M. Eugène Jourdain

JUGEMENT

Le titrage des fils et les filateurs à façon. — Ce procès entre MM. L. F... et Cie, filateurs, et MM. D. D... et D..., négociants, plaidé à l'audience du 26 avril, a reçu aujourd'hui sa solution.

Le tribunal dit que MM. D. D... et D... n'avaient pas à prévenir MM. L. F... et Cie de leur intention de faire titrer le fil et que l'indication du numéro devait se comprendre après retordage et non en fil simple.

Pour un premier lot, l'écart entre le numéro demandé et celui obtenu étant trop considérable pour n'être pas imputé en faute aux filateurs, ceux-ci auront à payer une indemnité fixée à 15 centimes par kilog.

Pour une partie d'un second lot qui a donné un écart de numéro plus considérable encore, la réfraction est élevée à 25 centimes au kilog, mais le tribunal estime, qu'en qualité de façonniers, les filateurs ne peuvent pas être tenus d'en laisser pour compte, la marchandise n'étant pas inemployable. Quand à la seconde portion de ce lot elle ne peut donner droit à une indemnité parce que le numéro du fil a été obtenu et que les négociants ne peuvent s'en prendre qu'à eux mêmes d'un mélange qui s'est produit au Conditionnement.

Le tribunal dit que les dépens seront supportés par MM. L. F. et Cie pour deux tiers, et par MM. D. D. et D. pour un tiers.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mardi 3 mai 1887

LES AFFAIRES GRAWITZ

Voici la suite de ces affaires dont sont actuellement saisies, entre d'autres parties, les cours de Caen, d'Angers et de Paris, en même temps que celle de Douai :

CONTINUATION DE LA PLAIDOIRIE DE Me POUILLET.

Me Pouillet, de Paris, examine les antériorités opposées à M. Grawitz. Avant celui-ci, dit-il, on ne connaissait que la voie sèche et celle de la double décomposition.

C'est à la première de ces méthodes que se rattachent les procédés Lightfoot, Cordilot, Pinckney, Jarosson et Muller-Pack. D'après eux, la fibre ne se teint pas dans le bain lui-même, la teinture en bain plein étant l'invention de M. Grawitz. Cette fibre sort du bain imprégnée, mais incolore. Le noir ne se développe qu'après sa sortie du bain, par l'aérage.

Le jugement parle des procédés Paraf-Javal. Ces procédés sont divers, mais n'étaient point pratiques. Le seul qui ait été essayé, consistait à refroidir le bain au-dessous de zéro, de sorte que, la réaction étant paralysée, la teinture ne s'opérait point encore dans le bain et ne se trouvait qu'ultérieurement développée.

Me Pouillet insiste particulièrement sur le brevet Bobœuf de 1865. Il le montre conduisant à un précipité ou à une teinture, mais consistant dans la voie de la double décomposition, tout opposée à la teinture en bain plein. C'est un brevet abstrait, de principe, ne décrivant pas suffisamment le mode opératoire. Il est ainsi apprécié, notamment par Persoz. Bobœuf lui-même n'en a payé que la première annuité, et l'a laissé tomber dans le domaine public.

Il a été question, dans le procès Grawitz contre Wibaux-Florin, d'un correspondance avec M. Bretonnière ; mais le système de ce dernier, faute de publicité, est resté un secret de fabrication. Ce dernier connût-il même un procédé de teinture en bain plein, il serait le seul à pouvoir opposer à M. Grawitz l'exception de possession antérieure.

Me Pouillet dit quelques mots de la contrefaçon et déclare qu'elle est notamment établie pour les matières teintes en noir inverdissable, aucun moyen de produire ce noir n'ayant été indiqué avant Gravitz, si ce n'est celui de Lauth par l'avivage qui est impraticable. Il parle d'une déclaration de la Chambre de commerce de Roubaix au sujet du caractère verdissable ou inverdissable des noirs teints en cette ville, et admet l'expertise, mais sur la question de contrefaçon seule, celle de validité des brevets étant, dès-à-présent, tranchée en sa faveur. Pour cette validité, il s'en réfère à l'expertise de MM. Friedel, de Luynes et Jongfleisch dans l'affaire Wibaux-Florin, et réclame tant le procédé de teinture en bain plein, montant directement sur la fibre, que celui pour obtenir le noir inverdissable.

Le conseil de M. Grawitz répond, à la communication qui vient de lui être faite, d'un document de M. Hoffmann, membre de la commission des brevets à Berlin. Ce document constate le rejet de la demande faite en 1877, par M. Grawitz, de conversion d'un brevet pris en Alsace-Lorraine en brevet valable pour l'empire allemand ; mais en Allemagne, on repousse autant que possible, les brevets d'étrange s. C'est, en effet, avec les Etats-Unis, le seul pays où la délivrance d'un brevet soit subordonnée à un examen préalable.

PLAIDOIRIE DE Me DE BEAULIEU

Parlant pour les teinturiers en cause, Me de Beaulieu, de Douai, déclare accepter, dès à présent, les conclusions de la nouvelle expertise qu'il sollicite sur la validité des brevets, à la condition, toutefois, que le dispositif du jugement ne soit en rien modifié et que la cour ne préjuge pas le point de savoir si la teinture en bain plein appartient exclusivement à M. Grawitz.

Il soutient que ses clients font, avec droit, usage d'un procédé qui n'est que celui de Bobœuf, modifié au moyen d'améliorations découvertes et suivi par exemple d'un avivage emprunté à Lauth, avec certaines modifications.

Le système de Bobœuf n'est point si impraticable, puisque les experts ont autrefois réussi, dans l'affaire Wibaux-Florin, à faire en le suivant, du noir verdissable.

Me de Beaulieu fournit des exprications sur le procédé de ses clients, essentiellement différent de celui de M. Grawitz, teignant non en barques avec serpentins, mais dans de petits récipients, non par grandes quantités, mais par kilo, instantanément, et la fibre n'étant que plongée et retirée aussitôt, sans qu'elle ait besoin de se nourrir pendant un certain temps, produisant enfin dans le bain même un noir verdissable, mais non directement de premier jet et sans artifice ultérieur, un noir verdissable, lequel n'est, au contraire, obtenu qu'après coup, par des opérations distinctes, telles que lavage et avivage.

Ce procédé est licite. Les experts nommés par la Cour, dans l'affaire Wibaux-Florin, n'attribuent eux-mêmes à M. Grawitz que son procédé, devenu praticable en 1876 seulement, consistant à obtenir en bain plein de premier jet et directement, par telle mise en œuvre, le noir *inverdissable*. Mais revendiquer le bain plein d'une façon générale, c'est de la part de M. Grawitz, élargir la sphère de ses réclamations au-delà même du cercle prévu par les dits experts, par extension, dans le but de se l'approprier, à tout le noir, même *verdissable*, non obtenu par la voie sèche, c'est-à-dire à tout le noir industriel.

Les brevets de M. Grawitz, à les supposer valables, ne le sont point comme brevets de *produits*, c'est-à-dire de noir d'aniline, mais comme brevets de *procédés*. C'est donc un droit pour tous de produire le même produit industriel, le noir d'aniline, pourvu qu'ils l'atteignent par d'autres moyens et cela alors même qu'ils emprunteraient aux procédés de M. Grawitz quelques éléments, notamment le bain, si, en dehors de ce bain, existent des différences sérieuses. Or, ces différences ont été énumérées.

Le bain plein, en lui-même est du reste, dans le domaine public. On le trouve partout dans les procédés depuis longtemps connus. La même où la fibre sortait incolore du bain, n'était-ce pas dans ce bain qu'elle s'était, en réalité teinte, l'air ne faisant que faire apparaître la couleur qu'elle y avait prise.

Dans ces conditions, le procédé et le bain de Roubaix-Tourcoing, ne produisant directement le noir qu'à l'état *verdissable*, ne saurait être une contrefaçon de ceux de M. Grawitz, brevetables et brevetés qu'en tant qu'ils le font naître, du premier jet, à l'état *inverdissable*.

Telle est la plaidoirie que Me de Beaulieu continuera à l'audience de demain. Me Théry, du barreau de Lille, plaidera ensuite pour les fabricants.

Notons un léger incident qui s'est soulevé à l'occasion d'un article inséré dans une encyclopédie de chimie, Me Poullet s'est opposé à la lecture de cet article, déclarant que si elle était faite il en demanderait acte.

NORD

CHRONIQUE ÉLECTORALE. — L'*Officiel* de ce jour public le décret suivant ;

» Art. 1. — Les conseils municipaux des communes comprises dans le département du Nord sont convoqués pour le 19 mai courant, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue de l'élection d'un sénateur.

» Art. 2. — Le collège électoral, formé des députés, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et des délégués municipaux du departement du Nord se réunira au chef-lieu, le dimanche 19 juin prochain, pour procéder à l'élection d'un sénateur.

» Art. 3.— La réunion des conseils municipaux et les opérations électorales, tant pour l'élection des délégués et suppléants que pour la nomination du sénateur, auront lieu suivant les formes déterminées par les lois et décrets ci-dessus visés. »

Les établissements de Pont-Remy.— Les filature et tissage de Pont-Remy (immeubles et matériel) ont été adjugés 420,000 francs à MM. Saint frères, les grands fabricants de jute de la Somme. Les nouveaux acquéreurs ne comptent pas utiliser leurs établissements en ce moment.

La liquidation de l'ancienne Société de Pont-Remy désintéressera complètement les créanciers ordinaires, mais le capital-actions est complètement perdu.

Somain. — Un lâcher de 15,000 pigeons a eu lieu dimanche matin à la gare de Somain, tous ces animaux provenant des différentes sociétés colombophiles de Bruxelles, avaient été amenés la nuit, il a fallu 12 wagons pour les transporter.

Tentative d'assassinat à Valenciennes. — Une tentative d'assassinat qui a produit à Valenciennes la plus vive émotion a été commise lundi matin au faubourg de Cambrai.

Vers huit heures, M. Ant. Lacroix, fabricant de produits chimiques à Trith, se rendait à pied à son usine. Tout à coup, au moment où il passait devant la petite chapelle, un individu caché par la légère construction tira sur lui, sans l'atteindre plusieurs coups de revolver.

Affligé d'un certain embonpoint et souffrant encore d'une fracture de la jambe, M. Lacroix ne pouvait songer à prendre la fuite : il descendit le talus à droite de la route pendant que l'auteur de l'attentat finissait de décharger son revolver. Ses six coups tirés, l'homme prit la fuite dans la direction de Famars.

Quelques personnes accourues au bruit des détonations virent le coupable s'enfuir, sans pouvoir l'arrêter. On prévint aussitôt M. le procureur de la République et M. Hénault, commissaire, qui lancèrent toute la police et la gendarmerie à la recherche du fugitif. Vers midi, l'agent Valin, qui avait son signalement, l'arrêtait sur la route de Quérenaing : il se laissa prendre sans résistance. Son arme fut retrouvée non loin de là ; c'était un revolver de calibre 12 encore chargé d'une balle.

Cet individu est un ancien ouvrier des établissements Lacroix, Edouard Lion, âgé de 29 ans, habitant Quérenaing. Il prétend avoir contracté en travaillant dans la fabrique de produits chimiques une maladie incurable : il a voulu se venger de M. Lacroix, qui lui refusait toute pension. Lion a été écroué à la maison d'arrêt de Valenciennes.

La rage. — Un préposé des douanes de Foort-Mardyck, mordu par son chien reconnu enragé, vient d'être envoyé à Paris, pour se faire traiter par M. Pasteur.

Depuis quelques jours, ce douanier s'apercevait que son chien ne mangeait plus et c'est pendant qu'il lui présentait de la nourriture que le chien se jeta sur lui et le mordit cruellement. Le douanier dut alors engager une lutte avec l'animal qu'il essayait d'écarter avec un bâton. Enfin, il put gagner la porte de son logement, et, par une fenêtre, il fit feu avec son revolver sur le chien qui fut tué.

Le blessé eut alors le courage de faire rougir un tison qu'il appliqua sur les plaies que les crocs de l'animal lui avaient faites.

Cette opération ne suffisant pas, le douanier s'est rendu à Paris. Jusqu'à présent son état est très satisfaisant.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Mardi ont eu lieu, à l'église Notre-Dame, au milieu d'un grand concours d'amis et de fonctionnaires, les funérailles de M. Hector Defontaine, docteur en droit, président de la société de gymnastique *la Calaisienne* et conseiller municipal de Calais.

Le barreau de Boulogne, en robe, s'était joint à celui de Calais, pour rendre les derniers devoirs à leur jeune confrère qui n'était âgé que de 34 ans. Me Madarez, bâtonnier de l'ordre des avocats, ainsi que M. Van Grutten maire, ont prononcé des discours à la gare, d'où la dépouille mortelle a été conduite à Bailleul, où est né M. Defontaine et où auront les *funérailles*.

Les musiques municipales et de l'Etoile étaient dans le cortège et de magnifiques couronnes couvraient le cercueil.

Carvin. — On lit dans le *Petit Réthunois* :

« Il nous revient que d'importants achats de paille d'avoine sont faits depuis quelque temps à Carvin et dans les environs, pour le compte d'individus se disant domiciliés en Belgique, mais que l'on croit agir pour le compte des allemands.

« Un habitant de Carvin aurait reçu d'un sieur S. R..., négociant à Aerveele, près Courtrai (Belgique), l'ordre d'acheter de la paille de blé et de la paille d'avoine à prix beaucoup plus élevé que les prix courants.

« Ce négociant, soi-disant belge, est venu à Carvin et l'on a du s'apercevoir qu'il parlait le français avec un accent tudesque très prononcé.

Bapaume. — Un conseiller municipal de Bapaume, M. Martin, a été tué par la foudre hier, mardi, dans l'après-midi.

BELGIQUE

Mouscron. — La gendarmerie a arrêté les nommés Capelle et Plachy, de Roubaix qui, chargés par un commerçant de porter 40 kilos de café les ont vendus à Mont-à-Leux.

Au moment de leur arrestation, Capelle et Plachy possédaient encore la somme de vingt francs qu'avait produit cet abus de confiance.

Ils ont été conduits à la prison de Courtrai.

Tournai. — Le duc d'Ursel, gouverneur du Hainaut, a visité hier la ville, accompagné de son secrétaire et du commissaire d'arrondissement dans le but d'inspecter divers monuments nouvellement construits ou restaurés.

Charleroi. — Il circule des bruits très alarmants dans le bassin au sujet d'une grève générale. On annonce que plusieurs maisons devront être incendiées et que les mineurs abandonneront les charbonnages.

Bruxelles. — Le droit d'entrée sur les bestiaux étrangers seront votés vendredi à la faible majorité de 6 ou 7 voix. Le parti libéral tente l'impossible pour empêcher un vote favorable. Il a fait, par exemple, revenir de ses propriétés du Berry, M. Crombez, député de Tournai, très malade et absolument impotent.

Un amendement, apporté à la loi des droits d'entrée, dira que cette loi devra subir une révision avant le premier janvier 1891.

Cet amendement a pour but de rallier aux droits protecteurs plusieurs conservateurs hésitants.

A la Chambre. — Discours de M. le ministre de Moreau, en faveur du projet Dumont. M. Doucet a terminé le sien.

M. Melot a déposé le rapport de la section centrale qui a examiné les amendements apportés à la proposition de loi. Ce rapport conclut à l'adoption des amendements, avec réduction d'un centime pour les taureaux, qui paieraient ainsi 4 centimes au lieu de 5 centimes par kilogramme, poids vif, et avec une modification de la rubrique relative aux viandes fraiches, rubrique qui serait conçue comme suit :

Viandes fraîches : Bêtes entières et demi-bêtes, 15 centimes par kilogramme; viandes autres et gibiers. 30 centimes par kilogramme.

L'impression et la distribution du rapport sont votées sans discussion.

M. Somzée a parlé contre le projet. Il a déposé l'amendement ci-après :

1° Interdire l'entrée dans le pays de pièces de viandes détachées des organes qui permettent d'en vérifier la qualité ;

2° Soumettre les viandes en carcasse ou le bétail sur pied, destiné à la consommation, à un droit d'expertise calculé sur les frais de celle-ci ;

3° Frapper d'un droit d'expertise de 1/10 du droit d'expertise précédent le bétail destiné à l'élevage et à l'engraissage ;

4. Le lard et les salaisons sont exempts de ce droit.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 3 mai.* — Albert Demol, rue de Choiseul, fort Mulliez, 37. — Jeanne Tennière, rue des Filatures, cour Cornil, 11. — Henri Delfosse, rue de la Vigne, 25. — Cordule Hulstaert, rue de l'Epeule, cour Lampe, 18. — Ferdinand Seconde, rue du Pile, cour Orange, 6. — Hélène Sartorius, Place du Trichon, 18. — Marie Hurlus, rue du Luxembourg, fort Cordonnier. — Félicie Bayart, rue de la Concorde, 4. — Odile Vandercoulden, rue de la Balance 118. — *Mariages.* — Henri Delmotte, 26 ans, marchand boulanger, rue Galvani, 35. — Anna Vlieghe, 23 ans, sans profession, rue du Nouveau-Monde, 17. — César Fourniez, 26 ans, sans profession, rue Pierre-de-Roubaix, 22, et Angèle Delahaye, 26 ans, sans profession, rue des Arts, 17. — *Déclarations de décès du 3 mai.* — Amand Bas, 3 ans 10 mois, rue des Longues-Haies, cour veuve Tonneau, 3. Sabine Dedeurwaerder, 48 ans, à l'Hospice. — Céline Bourgeois, 32 ans, ménagère, à l'Hôtel-Dieu. — Joseph Dewulf, 66 ans, teinturier, rue de l'Epeule, 201.

TOURCOING — *Déclarations de naissances du 3 mai.* — Désiré Leman, rue des Coulons. — Marie Carette, rue de la Latte. — Albert Dedeurwaerder, rue de Menin. — Colombe Bué, rue Nollet. — Fleurisse Catoire, rue d'Anvers — Maurice Dumoulin, rue Joire. — Louis Devos, rue des Coulons. —Marguerite Lepers, rue du Cimbale.—*Mariage.* — Albert Cornet, 34 ans, marbrier, et Marie Leman, 33 ans, sans profession, — *Déclarations de décès du 3 mai.* — Marie Six, 60 ans 6 mois, sans profession, rue de Lille.

HEM. — *Publications de mariages.* — Alphonse Delfosse, maçon, à Roubaix, et Marie Briffaut, repasseuse, à Hem. *Déclarations de décès du 24 au 1er mai.* — Rachel Piot, 2 mois, hameau du Petit-Lannoy. — Albert Raes, 8 mois, hameau du Petit-Lannoy.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DEVIENNE-DUFOREST qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Fortuné DEVIENNE, veuf de Dame Clémence DUFOREST, décédé à Roubaix, le 3 mai 1887, dans sa 57e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 6 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le jeudi 5, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Perrot, 32.

Les amis et connaissances de la famille L'HERNOULD-DELCOURT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Auguste L'HERNOULD, décédé à Roubaix, le 4 mai 1887, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 6 courant, à 8 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, impasse Horace Vernet, 58.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, le vendredi 6 mai 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Julie-Henriette WATTINNE, veuve de Monsieur Jean DUHAMEL, décédée à Roubaix, le 16 mai 1886, à l'âge de soixante-sept ans et dix mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église de Wattrelos, le jeudi 5 mai 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre-Joseph DHALLUIN, veuf de Dame Clémence POLLET, décédé à Wattrelos, le 5 mai 1886, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise.— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 5 mai 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marguerite KNORR, décédée à Roubaix, le 30 mars 1887, à l'âge de 11 ans, administrée des Sacrement de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Le prix de l'éclairage électrique à Milan et à Rome. — *A Milan.* Chaque consommateur d'électricité paie par an : 1° Une somme fixe de : Par lampe de 10 bougies, 22 fr. 50 ; de 16 bougies, 35 fr.; de 32 bougies, 70 fr. — 2 En outre par ampère, heure employé, 5 centimes 1/3, ce qui correspond à un prix à l'heure : Par lampe de 10 bougies, 2 centimes 2/3 ; de 16 bougies, 4 c.; de 32 bougies, 8 c.

A Rome. L'électricité est livrée à 8 centimes par lampe de 16 bougies et par heure.

Un incident italien a rapprocher de l'incident *français*. Nous l'empruntons à une correspondance du *Vaterland* : « Trois bourgeois de Pontetresa étaient en train de pêcher jeudi soir sur le lac de Lugano, non loin de la frontière, lorsqu'ils sont violemment interpellés par un officier de douaniers italien.

» L'officier leur crie que la pêche est interdite en Italie à cette époque de l'année, et leur intime l'ordre de plier bagage. Les pêcheurs lui répondent — ce qui était vrai — qu'ils ne sont pas sur territoire italien (Pontetresa est le point où la frontière italo-suisse touche le lac de Lugano, et les pêcheurs étaient au-delà et non en deça de la borne.

» Mais l'officier ne veut pas se rendre à l'évidence. Sur-le-champ il ordonne l'arrestation des soi-disant coupables, et trois douaniers, le sabre au côté, se mettent en devoir d'exécuter l'ordre.

» Malheur en prend. Comme ils s'élancent dans la barque, à ce moment tout près du bord, les pêcheurs les empoignent au collet et en un clin d'œil les précipitent à l'eau, eux et leurs sabres.

» Quant à l'officier, ils le terrassent, le désarment et l'amènent prisonnier à la gendarmerie tessinoise.

» Après qu'on eut dressé procès-verbal constatant que l'agression des douaniers italiens avait eu lieu bien dûment sur territoire suisse, l'officier fut relâché au milieu des huées de la population. »

A l'hôtel Drouot on a mis en vente, parmi certains autographes, la lettre suivante adressée par Napoléon III à son oncle Joseph Bonaparte :

» Lorient, le 15 novembre 1836.

» Mon cher Oncle,

» Vous aurez appris avec surprise l'événement de Strasbourg ; lorsqu'on ne réussit pas, on dénature vos intentions, on vous calomnie, on est sûr d'être blâmé même par les siens ; aussi n'essayerai-je pas aujourd'hui de me disculper à vos yeux. Je pars demain pour l'Amérique, vous me feriez plaisir de m'envoyer quelques lettres de recommandations pour Philadelphie et New-York. En quittant l'Europe, peut-être pour toujours, j'éprouve le plus grand chagrin en pensant que, même dans ma famille, je ne trouverai personne qui plaigne mon sort.

» Adieu, mon cher oncle, ne doutez jamais de mes sentiments à votre égard.

» Votre tendre neveu.

» NAPOLÉON-LOUIS-BONAPARTE. »

Cet autographe a été vendu 50 francs.

Bazaine. — Le *Progrès de Biarritz* raconte l'anecdote suivante :

« Bazaine était entre dans une pâtisserie de la rue d'Alcala à Madrid, tenue par un Français, ce qu'il ignorait. La boutique était pleine de monde: les voitures se rendant au Buen Retiro étaient arrêtées devant la porte, et les belles dames et cavaliers grignotaient des gâteaux, lampaient des verres de pajarrette ou trempaient des biscottes dans du chocolat. Bazaine s'approche de la table. On chuchote. Le patron, debout à son trottoir, le reconnaît, pâlit, ne dit rien. Bazaine prend un gâteau sur une assiette et se met à le manger sans paraitre rien voir. Le pâtissier cependant est sorti une seconde ; il revient de son arrière-boutique, avec une grande manne à la main, râfle toutes les assiettes garnies de gâteaux et les verse dans sa manne comme dans une hotte ; puis, tranquillement, il va à la rue, jette le tout au ruisseau, et en revenant, dit à sa clientèle stupéfaite : Caballeros la pâtisserie est fermée, aujourd'hui. Elle rouvrira demain.

» Bazaine comprend, blêmit de colère, dépose une pièce de monnaie sur le comptoir et s'esquive. Le pâtissier prend la monnaie avec sa pelle à four et va l'envoyer rejoindre le tas de gâteaux répandus au dehors, que déjà les chiens se disputent.

» Puis, tandis que les clients se disposent à partir, impressionnés, ce digne Français leur dit :

» — Vous n'auriez pas voulu toucher à des gâteaux dont la main de Bazaine s'était approchée, n'est-ce pas, senoras ?

» Et il commande à ses garçons de mettre les volets à la boutique. »

Pranzini. — Me Demange, l'avocat de Pranzini, n'a pas encore entre les mains les pièces du dossier de l'affaire de la rue Montaigne. M. Guillot, juge d'instruction, qui veut interroger l'accusé sur un point de l'instruction resté obscur jusqu'ici, a pris le parti de le remettre provisoirement au secret en interdisant même à Pranzini de communiquer avec son avocat. Me Demange ne croit pas cependant que l'instruction se poursuive au delà du 20 mai, et à cette époque il sera très probablement mis en possession de tous les documents judiciaires qui lui sont indispensables pour présenter la défense de son client.

Une exposition des timbres s'est ouverte, à Anvers, le 1er mai. Il n'y a là ni timbres humides, ni timbres électriques. Mais il s'y trouve, en revanche, une quantité de timbres-poste à faire frémir M. Vandenpeereboom lui-même. Un négociant de Bruxelles, une maison de Leipzig d'Anvers occupent la plus large place.

Parmi les collections de particuliers les plus nombreuses nous remarquons : 8,000 timbres à Madame Cockx-Van Reeth ; l'album de 4 à 5,000 des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, à Gand ; 1,000,000 de timbres appartenant à M. De Beer, d'Utrecht.

Les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, outre leur précieux album, exposent deux grands cadres, un vase avec fleurs et une fantaisie architecturale, tous deux forme mosaïque et faits avec timbres entiers, puis une quantité de tableaux : paysages, fleurs, animaux, etc., fabriqués avec des morceaux de timbres découpés et où l'oblitération est ingénieusement utilisée ; ouvrage de patience s'il en fut, mais fait avec goût ; les plateaux, imitant les mosaïques de Florence, sont surtout réussi.

Grâce surtout à l'oblitération des timbres, ces compositions ne manquent pas de « cachet ».

Très remarqué aussi, une carte postale qui doit inquiéter M. Philéas Phog : elle a fait le tour du monde en 90 jours.

Enfin, une collection de cartes postales émanant des adhérents au premier congrès de volapuk et écrites en idem ; il y en a des « quatre coins de la machine ronde », et ce n'est pas ce qu'il y a moins timbré dans cette drôlatique exposition.

Suicide dans un cimetière. — Une violente détonation retentissait avant-hier, au Père-Lachaise, dans la quarante-quatrième division, à peu de distance de l'endroit où l'on construit le four crématoire. Des gardiens du cimetière se dirigèrent aussitôt de ce côté et ne tardèrent pas à trouver, étendu entre deux tombes, le corps d'un homme vêtu avec une certaine recherche.

Entre ses doigts crispés il tenait encore l'arme dont il s'était servi pour se suicider. C'était un revolver à douze coups, d'une forme tout à fait particulière et d'un calibre de dimension extraordinaire. Les balles ressemblaient à de petits obus. Le malheureux s'était logé un de ces projectiles dans la partie supérieure du palais et la mort avait été instantanée.

On le fouilla et on trouva sur lui deux lettres, dont l'une était adressée à M. Dermigny, commissaire de police de Charonne. Il priait ce magistrat de vouloir bien l'inhumer immédiatement, « sans le déshabiller ». Dans la seconde lettre, il établissait son identité. « Je suis, disait-il, M. Cretenet-Vital, successeur de Gibus, 3, place des Victoires. »

Cette déclaration a été reconnue exacte.

TRIBUNAUX

Londres, 3 mai. — L'affaire Brenon a été jugée aujourd'hui.

M. Brenon réclamait des dommages et intérêts à M. Nidgeway, libraire-éditeur, pour avoir publié une brochure contenant des révélations sur les dynamitards irlandais, et dans laquelle M. Brenon, qui habitait Paris, rue de la Moselle en 1882, était accusé d'avoir été le complice des dynamitards voyageant à cette époque entre Londres et Paris.

Le jury a reconnu que ces accusations n'étaient pas fondées.

500 livres de dommages et intérêts ont été accordées à M. Brenon.

Voir, à la 1re page, les dépêches et la dernière heure.

CHAMP DE FOIRE

GRAND CIRQUE PLÈGE (Hippodrome Roubaisien). — Aujourd'hui, à 8 heures du soir, représentation à sensation composée des meilleurs exercices équestres, gymnastiques et acrobatiques. — Pour la première fois : L'AUBERGE DES ADRETS OU ROBERT-MACAIRE ET BERTRAND, grande pantomime en 5 actes, un prologue et 13 tableaux, jouée par 150 personnes, mise en scène splendide par M. Plège, costumes analogues au sujet, confectionnés sous la direction de Mme Plège. — Décors de M. H. Despard. — Deux grands ballets, réglés par M. John Lée, musique spécialement arrangée par M. Scherer, chef d'orchestre. — Dimanche, à 3 h. 1/2 de l'après-midi, Représentation de Famille, organisée spécialement pour les personnes qui ne peuvent assister aux représentation du soir et à laquelle pourront assister les enfants des écoles — Les Papillons noir et blanc. — Mlle Marthe, écuyère. — La jolie charmeuse de pigeons. — M. Tomas. , royal jockey. — M. Georges Perks, jongleur-équilibriste.— Mlle Georgina Aix, l'enfant prodigue. — Les Bourbonnel. —

Prix des places : Loges, 4 fr. — Fauteuils, 3 fr. — Pourtour, 2 fr. — Première galerie, 1 fr. 25. — Deuxième galeries, 60 centimes.

BIBLIOGRAPHIE

Un nouveau livre sur la guerre de 1870-1871. — Il y a toujours quelque chose à apprendre sur cette guerre qui nous a été si funeste, et les livres qui en parlent sont toujours recherchés avec empressement.

Celui que M. Robinet de Cléry, l'éminent avocat du barreau de Paris, vient de publier sous ce titre : *Les avant-postes pendant le siège de Paris* mérite un accueil tout particulier.

M. Robinet de Cléry a jeté dans ce livre la parole chaude, élevée, brillante, qu'il porte au prétoire. Acteur ou témoin, il a vécu ces péripéties diverses, ces scènes, ces tableaux émouvants qui se succèdent dans son récit. Pleines de vie et de mouvement, ses descriptions; vrais et calmes, ses portraits d'hommes; toujours étincelantes de patriotisme, les pensées, les réflexions, les considérations que lui suggèrent les événements racontés. Nous ne pensons pas qu'il ait été écrit sur le même sujet un livre où le lecteur soit, à ce point, saisi et enlevé d'un bout à l'autre de ses pages.

Les Avant-Postes forment un beau volume in-18 jésus de 250 pages, avec frontispice en couleur sur la couverture, vignettes, lettres ornées, culs de lampe dans le texte, et caractère elzévirien. — Prix : 2 fr.

Librairie Victor PALMÉ, 76, rue des Saints-Pères, à Paris.

Revue des Deux-Mondes. — Livraison du 1er mai 1887. — I. Un homme d'aujourd'hui, troisième partie, par Henry Rabusson. — II. Etudes diplomatiques. La seconde lutte de Frédéric II et de Marie-Thérèse. II. Captivité de Belle-Isle. Vacance de l'Empire. Ministère du marquis d'Argenson, par M. le duc de Broglie, de l'Académie française. — III. Au Mont-Cassin, par M. Eugène-Melchior de Vogüé. — IV. Les commencements d'une conquête. X. La rupture du traité de Tafna, le col de la Mouzaïa, Médéa, Miliana, par M. Camille Rousset, de l'Académie française. — V. L'inconnu, première partie, par M. Paul Hervieu. — VI. Un pamphlet anglais contre les préjugés anglais, par M. G. Valbert. — VII. — Revue littéraire. Sur un buste de Rabelais, par M. F. Brunetière. — VIII. — Revue dramatique. *Renée* de M. Emile Zola au Vaudeville. *Mademoiselle Bressier* de M. Albert Delpit à l'Ambigu, par M. Louis Ganderax. — IX. Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. — X. Le mouvement financier de la quinzaine. — XI. Bulletin bibliographique.

La *Table* de la *Revue*, de 1874 à 1886, est mise en vente au prix de 2 fr. pour Paris, 2 fr. 25 pour la province, 2 fr. 50 pour l'étranger, port compris.

La table, de 1831 à 1874, est livrée au prix de 3 fr. pour Paris, 3 fr. 75 pour la province et l'étranger.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire avec la livraison du 1e mai 1887, sont priés de le renouveler pour n'éprouver aucun retard dans l'envoi de la *Revue*.— Toute traduction ou reproduction des travaux de la *Revue des Deux Mondes* est interdite dans les publications périodiques de la France et de l'Etranger.

Librairie du *Journal de Roubaix*

JOLI CHOIX DE

Livres pour 1re Communion

Dernier genre créé par l'Imprimerie Desclée

Le cadeau le plus agréable que l'on puisse offrir aux jeunes communiants, est sans contredit l'*IMITATION DE JÉSUS-CHRIST*, artistiquement illustrée.

En premier lieu, une série de gravures hors texte s'échelonnant d'un bout du volume à l'autre.

Soixante-quatorze magnifiques images déroulent la vie de Jésus-Christ depuis Bethléem jusqu'au mont des Oliviers et même jusqu'au Cénacle. Ces gravures sont distribuées dans les quatre livres de l'*Imitation* en quatre séries, reproduisant la vie cachée de Notre-Seigneur, sa vie publique, sa vie souffrante et sa vie glorieuse.

En dehors des gravures hors texte, chaque page offre à l'œil la grâce de son encadrement. Les motifs sont remarquablement variés et les arabesques se jouent autour de nombre de miniatures représentant des personnages bibliques ou des scènes de l'Evangile.

Il n'était pas rare autrefois que l'on conservât avec vénération dans la famille une grande Bible, enrichie d'images. L'aïeul l'ouvrait sur ses genoux et sa main tremblante en tournait les feuilles sous le regard émerveillé du petit enfant, pour lui apprendre l'histoire de Dieu parmi les hommes. Nous signalons la nouvelle *Imitation de Jésus-Christ* comme un de ces livres de famille, excellent entre tous. Il séduira, il charmera l'enfant et il gravera, en traits suaves, toute la vie du sauveur dans les jeunes âmes. A. AIGUEPERSE.

Elle N'EST PAS à l'entrée

ELLE EST AU CENTRE

DE LA RUE ESQUERMOISE

LA GRANDE MAISON DE PARAPLUIES

DE LILLE

AU NUMÉRO 52bis

ENCAS pure soie	2,75
ENCAS satin merveilleux	4,95
PARAPLUIES laine et soie	6,75
PARAPLUIES soie extra.	6,75
REPARATIONS IMMEDIATES à	0,50
RECOUVRAGES à	1,25

14601—27792

EN VENTE

aux bureaux du *Journal de Roubaix*

La nouvelle édition de la Brochure

DES

PETITS-FILS DE BELGES

augmentée d'une *deuxième partie* nouvelle exposant l'état de la question, depuis l'appel de la classe, qui a eu lieu en décembre 1886.

Traité sur les vérifications de comptabilité, ouvrage spécialement destiné aux experts-comptables, aux commerçants, aux administrateurs de société. Prix : **3** fr.

Etudes administratives et bureaucratiques des maisons de commerce, d'industrie et de banque Prix : **2** fr.

Musée des Enfants, 2e numéro. Prix : **50 centimes.**

Maison A. BOUTRY

36, rue de l'Espérance, Roubaix

ENTREPRISE

DE

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Spécialement :

Pavages, Sables et Graviers

FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES

Couvertures, zinguerie et plomberie

Réparations en tous genres.

Grande célérité 14247 27136

A. Pajot et Ch. Lefebvre

69 bis, rue Nationale, 69 bis — *Coin de la r. de l'Hôpital-Mil.* — LILLE | 6, rue la Gare, 6 — *près de la Grande-Place* — ROUBAIX

CONVERSION

SANS FRAIS

des Obligations de la ville d'Anvers

Renseignements gratuits. 11626

BERNARD

dentiste

MÉDAILLE D'OR

77, rue Nationale, LILLE 12967

SOURDS vous entendrez bientôt si vous faites connaître votre âge et la date de la surdité à M. RAMOGNINO qui a obtenu des milliers de cures et qui, par humanité, envoie ses conseils gratuitement. Preuves, viennent d'être guéris : MM. Henri de Mazenod, au Plessis (Seine-et-Marne), d'une surdité de 40 ans; Fourdringier, Ul., à Etrœungt, d'une de 15 ans; Vincent, épicier, à Sotteville-l-Rouen, d'une de 13 ans; Thiriet, A., à Demange-aux-Eaux, d'une de 21 ans; sœur Saint-Fulgence, supérieure à l'hospice Buzançais (Indre), vient d'être guérie de surdité, etc. Ecrire a M. Ramognino, directeur de l'Institut humanitaire des Sourds, à Marseille. 14683

COUTEAUX

Grands Rayons de Coutellerie

Couteaux de table et de dessert, de tous genre et de tous styles, en os, ébène, buffle, corne blonde ivoire, nacre, etc.

CISEAUX

Choix considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturières, tailleurs, ciseaux pour magasins, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bouts ronds, etc., etc.

RASOIRS garantis français, anglais, belges, etc.

MAISON

BONNAVE-PECQUEUR

Rue Nain, 3, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX

COUTEAUX DE POCHE à une et plusieurs lames, coupe-cors, couteaux-poignards, couteaux de poche fins de tous modèles, etc.

Couperets pour échantillons

Réparations et repassage tous les jours.

LE MASSON

Dentiste Expert

Dents et Dentiers perfectionnés

Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

10 centimes la Livraison

EN VENTE

à la librairie du « Journal de Roubaix »

LA

FRANCE JUIVE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

TISSAGE-FILATURE ET MATÉRIEL POUR L'INDUSTRIE

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR TISSAGES, PEIGNAGES FILATURES, ETC.) 1

Deschamps Frères, mécaniciens-fondeurs, brevetés s. g. d. g., 141, Grande-Rue, Roubaix. — Construction de métiers à tisser en tous genres, spécialité de mécaniques armures et extracteurs automatiques. Mouvements et pièces détachées pour tissages. 500

Edouard Defretin, *tourneur en bois*, 15, rue Plutarque, Roubaix. — Ouvrages pour filatures et tissages. Spécialité de blindage de bobinots. — Fabrique spéciale d'étripleines en métal, nouveau genre déposé. 60 0/0 d'économie. 501

Gustave Fourmoy, rue Philippe-le-Bon, 34, Roubaix. — Spécialité de collets crapaudines et étui. de dévidoirs, pour filatures. en tous genres. Plates bandes en fer et bronze, pour métiers à filer et autres. Repointage et réparations de broches. 25 ans d'expérience. 502

Corroierie. **Michon Frères**, rue St-André, 7 et 9, Roubaix. — Spécialité de courroies doubles, collées, cousues ou chevillées, pour transmissions. Cuirs en tous genres, croupons, cuirs de chasse, lanières etc. 504

Tannerie, corroierie, fabrique de taquets. **Clement Dupire, Roubaix**, rue Perrot, 27, usine à vapeur, rue du Duc, 22. — Préparation spéciale brevetée s.g. d.g., permettant d'employer les taquets, sans les mettre en huile, leur donnant plus de résistance et empêchant les taches sur les tissus. Courroies, fouets de chass, lanières. Spécialité de ressorts et de pièces détachées. Cartons pour armures, draps pour encolleuses, benzine, etc., etc. 503

Construction et réparation de rouleaux d'Emer pour cardes et pour tissages mécaniques. Planchettes, toiles et meules d'émeri pour cardes, toiles à polir pour mécaniciens. Maison fondée en 1850, **Charles Dassonville**, rue de l'Alouette, 20-22, Roubaix.

La maison Duthoit et Lefebvre, rue du Luxembourg, offre a MM. les Industriels, des Huiles Minérales russes à graisser, provenant des meilleures fabriques de Bakou, à des prix très réduits. Livraisons faites en fûts d'origine. 524

Commerce de vieux métaux. Fer, fonte, cuivre, plomb, zinc. **Delphin Delcourt**, 91, rue Voltaire, derrière l'établissement du gaz, Roubaix. — Transmissions de mouvements, chaises, paliers, poulies, pièces détachées, métiers et machines outils d'occasion, ferrailles pour bâtiments. 533

Fabrique de peignes en tous genres pour lin, laine coton et soie. Construction de mécaniques armures pour tissages mécaniques. Porte-fil mobile gradué tournant, système breveté s. g. d. g. Spécialité de pignons de broches pour filatures. Vente de pointes d'acier. Spécialité de barrettes et peignes hérissons. Réparations en tous genres. — **Debrie, Leman et Moïse Broux**, rue Neuve-de-Roubaix, 150, Tourcoing. 535

Spécialité de métiers à tisser en tous genres, mouvements six et douze boites. Pièces détachées, mécaniques armures, montages de jacquards. **Désiré Honoré**, rue Bernard, 19, Roubaix. 529

Le Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX.

Roubaix. — IMP. ALFRED REBOUX, r. Neuve 17